



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Ständiges Sekretariat • Secrétariat permanent • Segretariato permanente • Stalni sekretariat

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : XIIIème Conférence alpine

Turin (Italie), 21 Novembre 2014

Aujourd'hui, la Secrétaire d'Etat Italienne auprès du Ministre de l'Environnement et de la Protection des Territoires et de la Mer, Barbara Degani, a présidé la XIII. Conférence Alpine où les Ministres et hauts représentants concernés des pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) de l'Union européenne ainsi que des [organisations observatrices](#) ont discuté des questions importantes concernant le développement des Alpes et la protection de l'environnement alpin. Ci-dessous, les principaux sujets abordés :

Le Changement Climatique et l'Energie : des [Lignes directrices pour l'adaptation locale aux changements climatiques dans la région alpine](#) ont été élaborées sous la présidence italienne. En outre, la Convention Alpine et la Convention des Carpates ont adopté une [Déclaration commune sur le changement climatique](#) qui sera présentée à la Conférence Mondiale sur le Climat (UNFCCC COP20) en décembre 2014 à Lima, au Pérou. La Conférence alpine renforce ainsi la vision des « Alpes renouvelables » et appelle à des actions concrètes.

Démographie et emploi dans les Alpes : Le nouveau [Rapport sur l'Etat des Alpes](#) montre que la croissance démographique dans les Alpes se concentre sur les zones facilement accessibles, alors que la population dans les zones isolées a tendance à décroître. Dans les zones où la population augmente, cela n'est pas seulement du au solde naturel. Le solde migratoire joue un rôle de plus en plus important. Les nouveaux montagnards ont tendance à se concentrer dans des zones facilement accessibles et à des distances pendulaires acceptables des principaux centres urbains alpins, mais leur présence sur le territoire a également tendance à contribuer à redynamiser l'économie locale, revitaliser les traditions et cultures et promouvoir les savoir-faire locaux. Le prochain rapport sera consacré à l'économie verte et sera publié à l'automne 2016.

Stratégie macro-régionale de l'UE pour la Région Alpine (EUSALP) : en cours d'élaboration, elle devrait être une réalité à l'été 2015. La Convention Alpine possède un statut d'observateur et contribue de manière active aux discussions. La Conférence Alpine a adopté une [déclaration](#) visant à renouveler le soutien significatif de la Convention Alpine au processus de définition de EUSALP et à la mise en place de la stratégie et de ses piliers. La conférence alpine a exprimé sa volonté de jouer un rôle prépondérant en particulier dans le troisième pilier concernant l'utilisation durable de l'énergie et des ressources naturelles. La Conférence alpine a également souligné la nécessité d'équilibrer protection et développement économique ainsi que la nécessité, pour les activités, d'être bénéfiques aux montagnes et aux zones environnantes.

EXPO2015 : La Conférence alpine a décidé de contribuer à l'Expo2015 par le biais d'une ["semaine de la Montagne"](#) qui sera organisée du 4 au 11 juin dans le but de promouvoir les zones de montagnes, leurs produits et traditions, dans les pavillons nationaux des Pays Alpins.

[Herzog-Friedrich-Strasse 15, A 6020 Innsbruck](#)

tel : +43.512.588.589 • fax : +43.512.588.589.20 • Email : info@alpconv.org

[Sede distaccata: Viale Druso 1, I 39100 Bolzano](#)

tel : +39.0471.055.352 • fax : +39.0471.055.359 • Email : info@alpconv.org

Comité de vérification : Le comité de vérification est l'organe qui vérifie si les engagements et obligations qui résultent de la Convention Alpine sont respectés. Une des questions traitées par le comité de vérification ces deux dernières années était de savoir si l'autorisation du téléphérique Piz val Gronda (Tirol, Autriche) était conforme aux exigences de l'article 6/3 du Protocole Tourisme.

Coopération internationale : La Convention Alpine fait partie de la communauté internationale au sens large et travaille en étroite collaboration avec la Convention des Carpates sur plusieurs questions comme celle du changement climatique. De plus, les liens étroits de la Convention Alpine avec d'autres massifs montagneux ont été mis en évidence par la participation de représentants des Andes (Argentine, Chili et Bolivie).

A la suite de l'Italie, l'Allemagne prendra la Présidence de la Convention Alpine pour la période 2015-2016. Les principales priorités du programme de la Présidence allemande sont : l'économie verte, la biodiversité, le tourisme durable ainsi que le changement climatique, le transport et la mobilité, et EUSALP. Vous trouverez le rapport d'activité de la [Présidence italienne ici](#) et le programme de la [Présidence allemande là](#).

Déclaration du Secrétaire Général de la Convention Alpine : Le Secrétaire Général de la Convention Alpine, Mr Markus Reiterer s'est montré satisfait des résultats de la Conférence et a remercié la Présidence italienne, en particulier pour l'excellente collaboration. « La Conférence alpine a mis en avant le besoin de coopération à tous les niveaux pour répondre aux challenges de la Région Alpine, tels que les défis imposés par le changement climatique et démographique, mais aussi d'exploiter au mieux les potentiels dont nous disposons, comme l'économie verte ou le tourisme durable. Je suis convaincu que la future collaboration avec la Présidence allemande continuera de porter ses fruits. »

Qu'est-ce que la Convention Alpine ?

La Convention Alpine est un traité international entre les Etats alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'UE, qui a pour but la promotion du développement durable dans l'espace alpin. La Convention Alpine s'efforce à mettre en harmonie protection et développement économique, avec l'objectif de conforter les Alpes comme espace de vie pour les hommes et la nature et comme zone de développement économique.

Les Alpes, avec leur capital biodiversité unique, leurs réserves en eau et en bois, constituent un environnement naturel, culturel, environnemental et de vie pour plus de 14 millions de personnes, ainsi qu'une destination touristique attractive pour plus de 120 millions de touristes chaque année.

Informations complémentaires :

- [Historique de la Convention](#)
- [Conclusions de la dernière Conférence Alpine](#)
- [Décisions de la XII e Conférence alpine](#)
- [Information sur l'actuelle Présidence](#)
- [Travaux des Groupes de Travail et Plateformes](#)
- [Publications de la Convention Alpine](#)

Pour de plus amples informations en français, contactez Gilles Chomat : 0043-664-421-3483